Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902498-20260127-2026001-DE

COMMUNE DE SAINT-GOAZEC
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures dix en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GUILLOU Stéphane, Maire

Date de convocation : 20 janvier 2026 Date d'affichage : 20 janvier 2026
Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 11 Quorum atteint
Etaient présents : GUILLOU Stéphane, Maire - GOUIFFES Jean-Claude - LE MAO Jean-Yves - LEGRIS Jean-Pierre - MELL Marie-Annette - BRONNEC Jean-Vincent - FONTAINE Manuel - MALTRET Aurélie - RIOU Brendan – RIOU Isabelle - THOMAS Anne-Laure
Absents excusés : BUREL-SIMON Karine - CARIOU Aurélie – LE CLEC'H Yannick
Secrétaire de séance : RIOU Brendan

Délibération votée à l'unanimité

Délibération N°2026-001

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal,

- vu le projet de procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025
- considérant la présentation faite par Monsieur GUILLOU Stéphane, Maire,

Après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Pour copie conforme
Le Maire, Stéphane GUILLOU

MAIRIE DE ST-GOAZEC (Finistère)